ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

INCa
Institut national du cancer

Décision de l'Institut national du cancer en date du 3 décembre 2014 portant labellisation d'un réseau national de référence pour cancers rares de l'adulte

NOR : *AFSX1430924S*

La présidente de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L. 1415-2 (5°) et D. 1415-1-8 du code de la santé publique ;

Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer (INCa) d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;

Vu le plan Cancer 2009-2013 ;

Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des réseaux nationaux de référence pour cancers rares de l'adulte 2014 » publié sur le site Internet de l'INCa ;

Vu le dossier de candidature transmis à l'INCa par les hospices civils de Lyon, situé au 3, quai des Célestins, BP 2251, 69229 Lyon Cedex 02, établissement de rattachement du coordonnateur du réseau national de référence pour cancers rares de l'adulte intitulé « RENAPE » ;

Vu l'avis motivé du comité consultatif d'experts,

Décide

Article 1er

Labellisation

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les objectifs généraux et les actions prévus par l'appel à candidatures intitulé « Labellisation des réseaux nationaux de référence pour cancers rares de l'adulte 2014 », le réseau national de référence pour cancers rares de l'adulte intitulé « RENAPE » concernant les « tumeurs rares du péritoine » est labellisé par l'INCa.

Article 2

Durée

La labellisation est accordée pour une durée de trois ans courant à compter de la notification de la présente décision.

Article 3

Publication

La présente décision de labellisation est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 3 décembre 2014, en deux exemplaires.

La présidente,
A. Buzyn